



Date de dépôt : 28 septembre 2022

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition pour des balcons rapportés à** **l'AUREA (ancienne « Cité Familia »)**

En date du 25 janvier 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, habitant-e-s de l'AUREA (ancienne « Cité Familia ») vivant dans les 7 immeubles à la route de Veyrier et citoyens solidaires, demandons que soit étudiée, comme cela a été fait à la rue Alexandre-Gavard 26, la possibilité de rajouter des balcons à nos immeubles.

Il est très difficile actuellement, lors de grandes chaleurs et de canicules, de vivre à l'intérieur de nos appartements.

Nous considérons que ce n'est pas un luxe que de disposer d'un balcon pour prendre l'air et fleurir nos maisons en y apportant un peu de nature.

Ces balcons prolongeraient un peu l'espace d'habitation et agrémenteraient notre quotidien.

Ces balcons rajoutés concerneraient les bâtiments n^{os} 46-48-50-52 et la construction de la phase 2 : B 58-C 56 et D 54 à la route de Veyrier.

La tendance actuelle est d'ailleurs à la végétalisation des bâtiments pour réduire la chaleur et la pollution.

Le financement pourrait se faire entre la commune de Carouge, la Fondation Emma Kammacher et les autorités cantonales.

*N.B. 621 signatures
Association des Habitant-e-s
de Carouge-Est (AHCE)
p.a. Henriette Stebler
Rue Daniel-Gevril 19
1227 Carouge*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En guise de préambule, le Conseil d'Etat rappelle que les immeubles, qui font l'objet de la présente pétition, font partie d'un ensemble de 7 immeubles de logements comprenant au total 335 logements, de type HBM, développés par une fondation immobilière de droit public, la Fondation HBM Emma Kammacher (FEK) et édifiés entre 2015 et 2019.

Ce projet, développé à la suite d'un concours international d'architecture, avait pour ambition de diminuer les coûts de construction de ce type de logements, selon les vœux du conseiller d'Etat chargé à l'époque du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) qui souhaitait réaliser un projet test.

Cette volonté d'économie des coûts de construction s'est traduite par la suppression des loggias prévues sur un quart des logements, la surélévation d'un étage sur tous les immeubles et la mutualisation des places de parking.

La suppression des balcons et des loggias avait été largement relayée par la presse, ce qui avait incité le Conseil d'Etat à se saisir de cette problématique d'habitabilité. La FEK avait ainsi été invitée à étudier la possibilité d'ajouter des balcons aux bâtiments déjà réalisés.

La FEK a ainsi remis l'ouvrage sur le métier et une solution innovante, qui constitue une véritable prouesse technique, permettra de doter tous les logements construits des balcons qui faisaient défaut à l'origine.

Concrètement, le projet prévoit la construction de 335 balcons (ou terrasses pour les appartements situés au rez). Ces derniers seront préfabriqués et transportés sur place afin d'être accolés directement sur la façade à l'aide d'une nacelle.

Cette opération sera réalisée sans échafaudages, une première à Genève pour ce type de dispositif. Grâce à cette technique, les actuels habitants ne subiront pas les désagréments qu'occasionne habituellement ce type de chantier.

Un appel d'offres sera lancé prochainement pour trouver l'entreprise qui réalisera ces structures et les installera ensuite. Le coût de cette opération est estimé à environ 9,5 millions de francs. La FEK financera les travaux à hauteur de 4,5 millions de francs issus de ses fonds propres. Les 4,5 millions de francs restants sont encore à trouver, mais la FEK pourra aussi compter sur des non-dépensés d'autres chantiers, pour un montant de 3,5 millions de francs.

Il sied d'ajouter que ces financements permettront au passage de ne pas avoir à augmenter les loyers. Les travaux devraient débuter dans le courant de l'automne 2022 et s'achever au printemps 2023.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA